



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi deux mai à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Date de la convocation : Vendredi 26 avril 2024

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint				
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
Mme Rusmaeni SANMOHAMAT (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)  
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)  
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)  
M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)  
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

M. Romuald PIDJOT  
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.  
Monsieur Maurice PELAGE est désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 33 /24/IV**

**PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, ORDURES MENAGERES ET LOTISSEMENT ZI LA COULEE TR4**

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 02 mai 2024,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Conformément aux dispositions de l'article L.121-13 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le Maire peut, même quand il ne serait plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour assurer la fonction de Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2023 du budget principal et de ses budgets annexes, eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

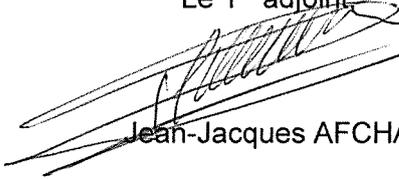
**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

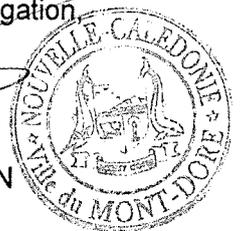
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 MAI 2024

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Pour le Maire absent et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

Le secrétaire de séance,

  
Maurice PELAGE

  
Jean-Jacques AFCHAIN



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction des finances et de l'informatique (SF)  
Secrétariat général (SAG : registre et publication)